

DOSSIER D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

2022 / 2023

**DOSSIER A REMETTRE DANS LA BOITE AUX
LETTRES DE LA MAIRIE AVANT LE 30 JUIN 2022**



ENFANT(S) A INSCRIRE :

<u>ENFANT 1</u>	<u>ENFANT 2</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Classe :	Classe :
<u>ENFANT 3</u>	<u>ENFANT 4</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Classe :	Classe :

PARENTS :

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
<input type="checkbox"/> Monsieur ou <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur ou <input type="checkbox"/> Madame
Nom :	Nom :
Prénom : Né(e) le :	Prénom : Né(e) le :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Adresse mail :	Adresse mail :
N° CAF (obligatoire si bénéficiaire) :	N° CAF (obligatoire si bénéficiaire) :

PRESENCE :

⇒ Si vous souhaitez inscrire **régulièrement** votre ou vos enfant(s), merci de cocher les jours souhaités :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

⇒ Si vous souhaitez inscrire **occasionnellement** votre ou vos enfant(s), merci de bien vouloir transmettre le planning à cantine@bordes64.fr avant le dernier mercredi du mois précédent.

ALLERGIES ET AUTRE PATHOLOGIES

Veillez indiquer ci-dessous si votre ou vos enfant(s) est allergique ou suit un traitement particulier (asthme, diabète, etc....) et indiquez le précisément :

Enfant 1 :
Enfant 2 :
Enfant 3 :
Enfant 4 :

FACTURATION

Le prix du repas pour l'année scolaire 2021-2022 est fixé à **3 euros** par enfant.

Mode de paiement :

- ⇒ **Par chèque ou espèces** à réception de la facture :
(chèque l'ordre du Trésor Public – payable à la Trésorerie de Nay)
- ⇒ **Par prélèvement automatique** : Compléter le mandat SEPA ci-joint en y ajoutant
*(prélèvement autour du 20 du mois votre RIB (uniquement si non fournit)
suivant la période facturée)*
- ⇒ **Par paiement TIPI (sur internet)** : Aller sur le site : www.tipi.budget.gouv.fr
à réception de la facture Identifiant collectivité : 021062

IMPORTANT :

Les certificats médicaux justifiant des absences doivent être envoyés au maximum 48heures après le 1^{er} jour d'absence à cantine@bordes64.fr ou, à défaut, dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de cantine scolaire et garderie périscolaire mis à jour par délibération du Conseil Municipal de Bordes le 9 novembre 2021.

Fait à , le.....

Signature des responsables légaux :